

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21/09/2022 à 19h30**  
**PROCES-VERBAL 2022-05**

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, JUNG Pascal, ZIEHL Anita, SPECHT Christiane, Cécile HANNEMANN, Christian KLEIN, Jutta SCHEIDLER.

Conseillers absents excusés : Céline BADEN (*pouvoir à Christian SCHWALBACH*), Chris STAB, KREUTZMANN Herbert.

Secrétaire de séance : Cécile HANNEMANN.

Quorum : 6 membres.

.....  
**Approbation du PV du conseil municipal du 12 juillet 2022**

Anita ZIEHL note que les montants des offres des entreprises non retenues du lot n°2 ne figurent pas au PV. Ces éléments seront rajoutés avant la publication du PV.  
Le PV du conseil municipal du 12 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Cécile HANNEMANN est désignée secrétaire de séance.

**1) Scénographie du château du Weckersburg : état d'avancement**

Les plans d'exécution des mobiliers et des éléments de signalétique ont été contrôlés et visés par notre scénographe Marie ANTONI. La production a commencé. L'installation des mobiliers aura lieu selon le planning prévu à partir de mi-octobre pour se terminer mi-novembre. L'inauguration du site est prévue au Printemps 2023.

Le travail sur le dépliant portant sur le parcours de promenade découverte dans le village est en-cours; les points d'intérêts qui seront mis en avant sont :

1. La confluence des rivières et l'importance de l'eau dans le village
2. L'ancienne forge
3. La gorgone (bâtiment des bains / source)
4. Le château : murs d'enceinte et tours
5. Le château : logis
6. L'église avec ses calvaires et sa tête dans le mur
7. Le mur du cimetière
8. La maison des dîmes
9. Le calvaire du croisement rue de la montagne/rue du Brühl
10. La petite chapelle rue de la chapelle

Ces éléments seront valorisés dans un support format A4 (2 500 exemplaires français et 2 500 exemplaires allemands prévus). En complément du dépliant, des pages sur le site internet de la commune seront consacrées à ces lieux pointés sur le dépliant.

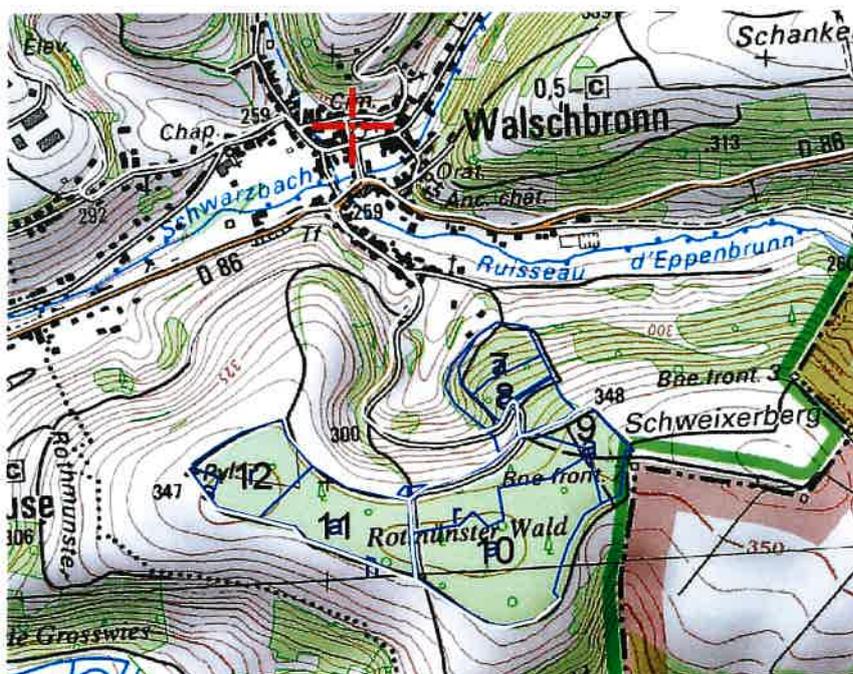
**Pascal JUNG** attire l'attention sur l'importance de coordonner l'étape de plantation des arbres du verger avec l'installation des panneaux pédagogiques du verger. La scénographe sera avertie rapidement de ce point.

#### **DCM 2022-09-01 ONF – Etat d'assiette 2024**

La saison de martelage débute vers septembre-octobre 2022 et termine en mai pour L'EA 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'inscription à l'Etat d'Assiette 2024 des parcelles réglées suivantes :  
Néant
- Demande le report à l'inscription à l'Etat d'Assiette 2024 des parcelles réglées suivantes :  
11a
- Approuve l'inscription à l'Etat d'Assiette 2024 des parcelles non réglées suivantes :  
10a & Produits accidentels



#### **DCM 2022-09-02 Subvention pour l'association familiale d'aide aux enfants inadaptés de la région de Sarreguemines (AFAEI)**

Suite aux explications fournies, le Maire propose de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 350 euros au profit de cette association.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### **Désignation correspondant incendie-secours**

Constat : les modalités liées à l'obligation de création et à l'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, institués par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, viennent d'être précisées dans le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022.

Le correspondant incendie et secours est défini comme : « l'interlocuteur privilégié » du Service Départemental ou territorial d'Incendie et de Secours (SDIS) dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il ne peut prétendre à aucune rémunération supplémentaire.

Il a pour missions « l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. »

Concernant les modalités de création :

Il est précisé que le correspondant incendie et secours est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux, dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret, soit d'ici le 31 octobre prochain.

Le maire doit ensuite communiquer le nom du correspondant incendie et secours au préfet et au président du conseil d'administration du SDIS.

Concernant les modalités d'exercice :

Placé sous l'autorité du maire, dans le cadre de l'exercice de sa fonction, et plus particulièrement de sa mission d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune.

Il peut concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

Il peut également concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive et à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il devra informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le rôle de ce correspondant n'étant pas clair, la décision est reportée au prochain conseil.

### **DCM 2022-09-03 Salle la Forge : modifications du règlement intérieur, divers achats**

Le Maire passe la parole à Christiane SPECHT en charge du suivi de la salle la Forge.

La commission salle s'est réunie le 7 septembre.

Divers achats restant à effectuer ont été listés et seront effectués sur l'opération salle.

Plusieurs points du règlement intérieur seront précisés et certains rajoutés. Suite aux explications fournies, le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications du règlement intérieur suivantes :

- Les membres de la commission proposent de ne pas augmenter le tarif de location pour les locataires qui utilisent cet équipement : la bouteille de CO2 ainsi que le sachet de nettoyage seront mis gratuitement à disposition. Cela sera précisé dans le règlement. Une notice d'utilisation, préparée par Christian KLEIN, sera affichée au bar et devra être scrupuleusement respectée.

- A partir des prochaines locations, les locataires seront amenés à signer le règlement intérieur.
- Les personnes qui utiliseront le wifi dans la salle devront également signer une charte que Christian KLEIN est en train de préparer.
- Les tarifs d'électricité vont être amenés à augmenter : il est proposé d'intégrer une clause précisant que les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction de la révision des tarifs d'EDF (dans la fiche tarifs).

Suite aux explications fournies, le Maire propose de valider les modifications du règlement intérieur.

### **DCM 2022-09-04 Espace dépôt déchets verts : mise en place d'un panneau réglementaire**

Pour faire suite aux dépôts sauvages d'ordures (carrelage, palettes, gravats ...) et pour fixer le cadre de la réglementation liée à l'espace dépôt de déchets verts situé derrière les terrains de tennis, le Maire propose la mise en place d'un panneau réglementaire comme suit :

#### **ZONE DE DEPOT DE DECHETS VERTS**

**Service gratuit réservé aux habitants de Walschbronn ou aux personnes possédant un terrain à Walschbronn (interdit aux professionnels)**

**Seuls les petits déchets de taille et d'élagage sont acceptés.**

**Ne sont pas acceptés :** les déchets de tonte, de désherbage.

*Tout dépôt de déchets non conforme ou toute action visant à perturber le bon fonctionnement de cet espace seront sanctionnés conformément à la législation en vigueur.*

*Suivant arrêté du Maire 2022-02.*

Le conseil municipal valide à l'unanimité le contenu de ce panneau et propose que les deux premières phrases soient traduites en allemand.

Des devis seront demandés auprès de prestataires réalisant ce type de panneaux.

#### **Points divers**

- Point d'information sur le verger pédagogique

**Pascal JUNG** explique que l'implantation des arbres a été préparée par le Président de l'union départementale des syndicats et associations arboricoles et horticoles (...) de la Moselle. Une trentaine d'arbres seront plantés au mois de novembre ainsi que dix pieds de vignes offerts par nos amis charentais. Il est prévu que les arboriculteurs de Kröppen apportent leur aide.

- Fête arboricole du 2 octobre à la salle la Forge

Pour le moment, une quarantaine de personnes se sont inscrites. La manifestation sera maintenue à partir de 80 inscrits.

- Club-house du tennis

**Le Maire** expose que le club de tennis loue à des particuliers depuis quelques années le local du club-house du tennis.

La commune étant propriétaire du bâtiment et donc responsable en cas d'accident et aucune convention n'ayant été signée avec le club de tennis (par ailleurs en sommeil depuis quelques années, sans statut à jour), le Maire a souhaité rencontrer la Présidente Madame Myriam DUNOYER pour échanger sur l'avenir du club et sur l'importance de reprendre la pleine gestion du bâtiment pour des questions de responsabilité et d'assurance.

Le Maire propose que la commune continue à louer ce local. Un règlement devra être mis en place ainsi qu'une organisation spécifique pour la gestion des locations.

**Pascal JUNG** suggère qu'un état des lieux général du bâtiment et des terrains et équipements attenants soit fait et s'interroge sur le devenir de la salle du Galesburas.

- Fête des anciens : 2<sup>ème</sup> dimanche de janvier 2023

Après deux années sans repas pour la fête des anciens, il est prévu d'organiser à nouveau un repas le dimanche 8 janvier 2023 afin de réunir les habitants de Walschbronn- Dorst âgés de 65 ans et plus. L'invitation sera distribuée 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre 2022.

- Soirée pour les nouveaux arrivants

Le samedi 28 janvier 2023, la commune organisera une soirée à destination des nouveaux habitants venus s'installer à Walschbronn-Dorst ces dernières années (depuis 2019-2020) et des responsables associatifs.

- Randonnée pédestre ou à vélo le dimanche 23 octobre

Christian KLEIN propose d'organiser une journée randonnée (VTT et marche) le dimanche 23 octobre avec le conseil et les associations d'Hirzweiler.

- Déneigement

Une demande de reconduction de la convention de viabilité hivernale a été faite à la mairie de Waldhouse qui soumettra la demande lors de leur conseil du 28 septembre 2022.

Fin de la réunion à 20h55

La secrétaire de séance :



Le Maire :

